

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

**CNUCED Projet 1415P:
Renforcement des capacités dans les secteurs pétrolier
et minier dans les économies des pays de la CEEAC**

**Atelier de formation sur l'implication du secteur privé dans
les activités pétrolières et minières au Tchad**

N'Djaména, Tchad, 6-8 décembre 2016

Adaptation de la Vision Minière Africaine: cas du Tchad

Présentation faite par:

Mahamat Tanko Adoum,
Institut National Supérieur de Pétrole de Mao, République du Tchad

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la CNUCED.

Renforcement des capacités dans les secteurs pétrolier et minier dans les économies des pays de la CEEAC

Atelier de formation sur l'implication du secteur privé dans les
activités pétrolières et minière du Tchad

Thème:
**Adaptation de la Vision Minière
Africaine : cas du Tchad**

Présenter par Mr. Mahamat Tanko Adoum

Introduction générale :

I : Contexte des industries extractives en Afrique

II : Aperçu de la Vision Minière de l'Afrique (VMA)

III: La vision minière au niveau sous-régional et le programme économique régional

IV : Adaptation de La VMA au niveau national : la vision nationale des industries extractives (VNIE)

Conclusion générale

Introduction générale

La vision minière Africaine (VMA) :

- ❑ Adoptée en février 2009 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement
- ❑ Elle constitue une réponse des ministres africains en charge des mines à la malédiction des ressources
- ❑ Elle représente un schéma directeur novateur, qui va au-delà de l'amélioration des régimes miniers nationaux

Première partie :

Contexte des industries extractives en Afrique

I. Historique de l'exploitation des ressources naturelles et ses enjeux

- ❑ Entre 1870 et 1939:explosion de la demande de cuivre;
- ❑ 1914: découvert du manganèse en cote d'or;
- ❑ 1870: l'Afrique a dominé la production mondiale de diamants;
- ❑ À la fin du XXe siècle: l'Afrique du Sud est devenue une grande productrice de diamants et d'or;

II. Mise en évidence des richesses naturelles de l'Afrique

Des richesses convoitées

Exploitations des principales ressources minières

- | | | |
|------------|-------------|-----------------|
| ◇ Diamant | □ Cuivre | ◇ Or |
| ◇ Cobalt | ◇ Fer | ◇ Platine |
| ◇ Cuivre | ◇ Manganèse | □ Plomb et zinc |
| ◇ Chromite | □ Nickel | □ Bauxite |

Exploitations des ressources énergétiques

- ▲ Pétrole et gaz naturel U Uranium □ Charbon

Territoires "utiles" de l'Afrique subsaharienne dans lesquels se concentre l'essentiel de l'investissement des présences étrangères

- pour la production pétrolière
■ pour la production minière

Infrastructures stratégiques de transport pour l'évacuation des matières premières

- Oléoducs — Voies ferrées fermées
--- Voies ferrées



Deuxième partie :

Aperçu de la vision minière de l'Afrique

I. Les objectifs de la VMA

- ❑ Corriger les défauts structurels du présent modèle;
- ❑ Création des liens aux niveaux, national, sous-régional et continental;
- ❑ Transformer le secteur minier enclavé pour qu'il puisse contribuer à une économie africaine industrialisée;
- ❑ Intégrer l'ASM à l'économie nationale;
- ❑ Une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales;

III. Cadre d'action

1. Court terme (0-5 ans)

- ❑ Promouvoir la gouvernance des ressources naturelles;
- ❑ Améliorer le cadre institutionnel;
- ❑ Encourager la création de ASM;
- ❑ Progrès en faveur de l'égalité des genres;
- ❑ Accroître le niveau et la qualité des données sur les ressources
potentielles;

- ❑ Promouvoir une exploitation minière sûre et responsable;
- ❑ Améliorer la participation du public dans le secteur minier
- ❑ Améliorer les infrastructures physiques
- ❑ Renforcement des capacités et Mobilisation des capitaux
- ❑ Optimiser les options d'utilisation des terres et promouvoir une bonne gestion environnementale et la responsabilité sociale

2. Moyen terme

- ❑ Renforcer le respect des normes, des législations, des codes, etc.
- ❑ Développement des infrastructures socioéconomiques
- ❑ Migration latérale/Valeur ajoutée en amont
- ❑ Améliorer la chaîne des valeurs et maximiser la diversification des économies

3. Longue terme

- ❑ Maximiser les effets d'entraînement et multiplicateurs de l'économie locale
- ❑ R & D visant au développement des capacités locales pour soutenir le processus d'industrialisation
- ❑ Une économie industrialisée africaine diversifiée,
- ❑ Intégration dans les blocs économiques régionaux

troisième partie:

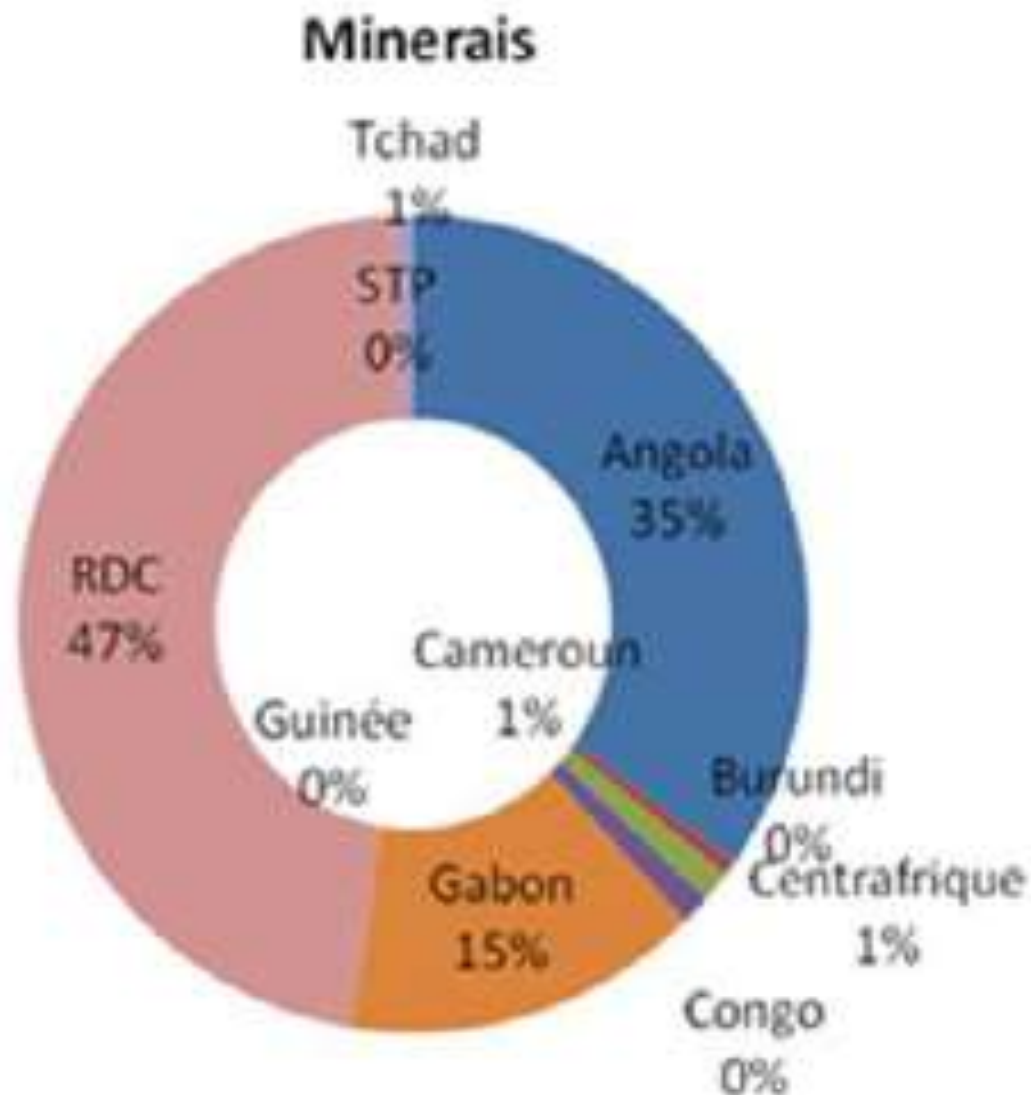
**La vision minière au niveau sous-régionale et
le programme économique régional (PER)**

I. La VMA au niveau sous-régionale

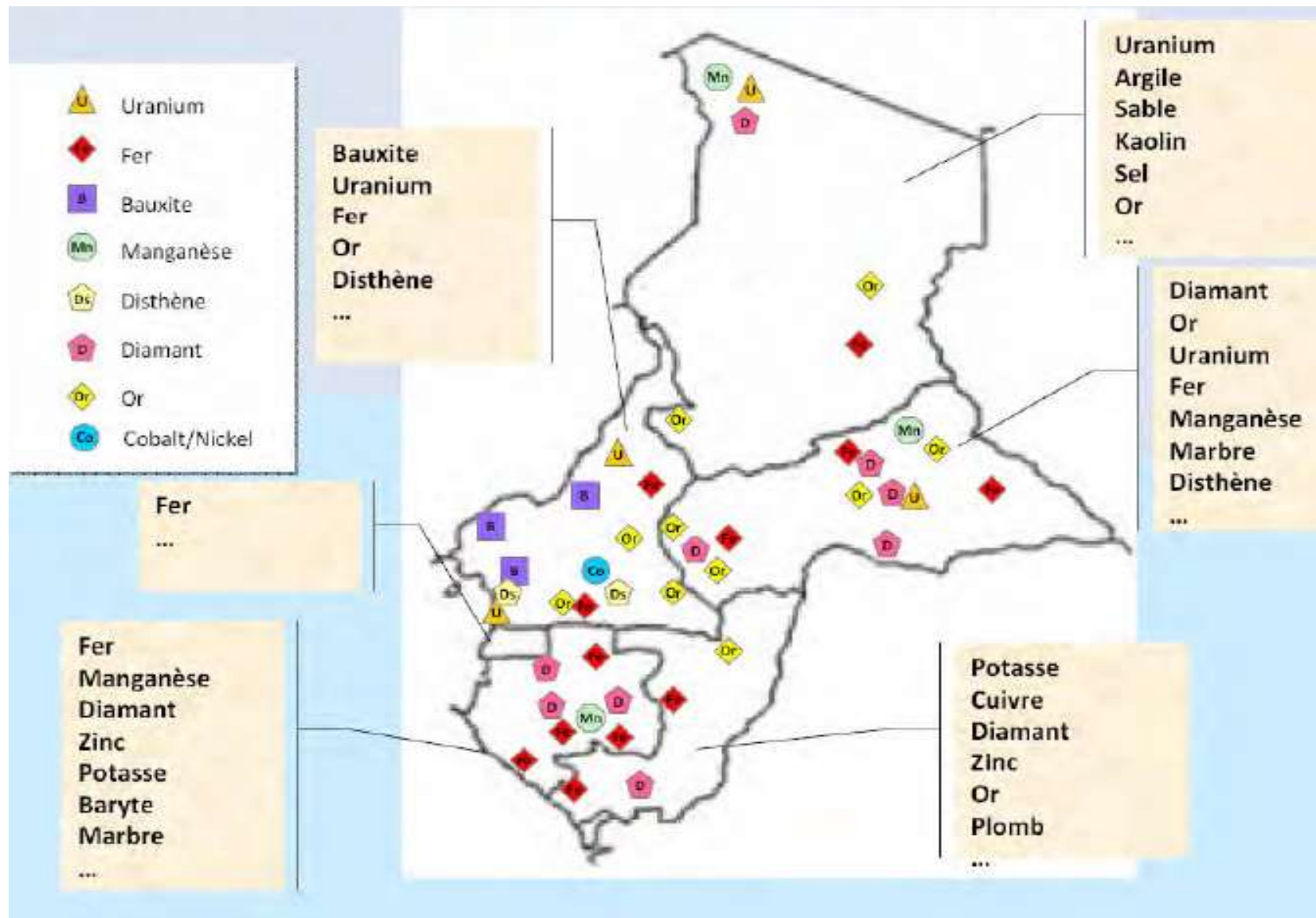
I.1 La nécessité des communautés économiques régionales (CER)

- ❑ Construction des espaces économiques régionaux;
- ❑ Infrastructures régionales;
- ❑ Sécurité énergétique des grands équipements industriels;
- ❑ Rares sont les pays qui disposent des capacités de formation pour
l'ensemble des compétences requises,

I.2 Le Secteur Minier en Afrique Centrale



I.3 Les ressources minière de la zone CEMAC



II. Le programme économique régional (PER)

- ❑ Vision de l'avenir
- ❑ sa mise en œuvre se fera en trois étapes quinquennales.
- ❑ 5 axes stratégiques sont été identifiés.

1 : Vision Partagée

2: Bonne Gouvernance et environnement des affaires

3 : Infrastructures économiques et aménagement du territoire

4 : Capital Humain

5 : Marché commun et diversification économique

quatrième partie :

L'adaptation de la VMA au niveau national :

la vision nationale des industries

extractives(VNIE)

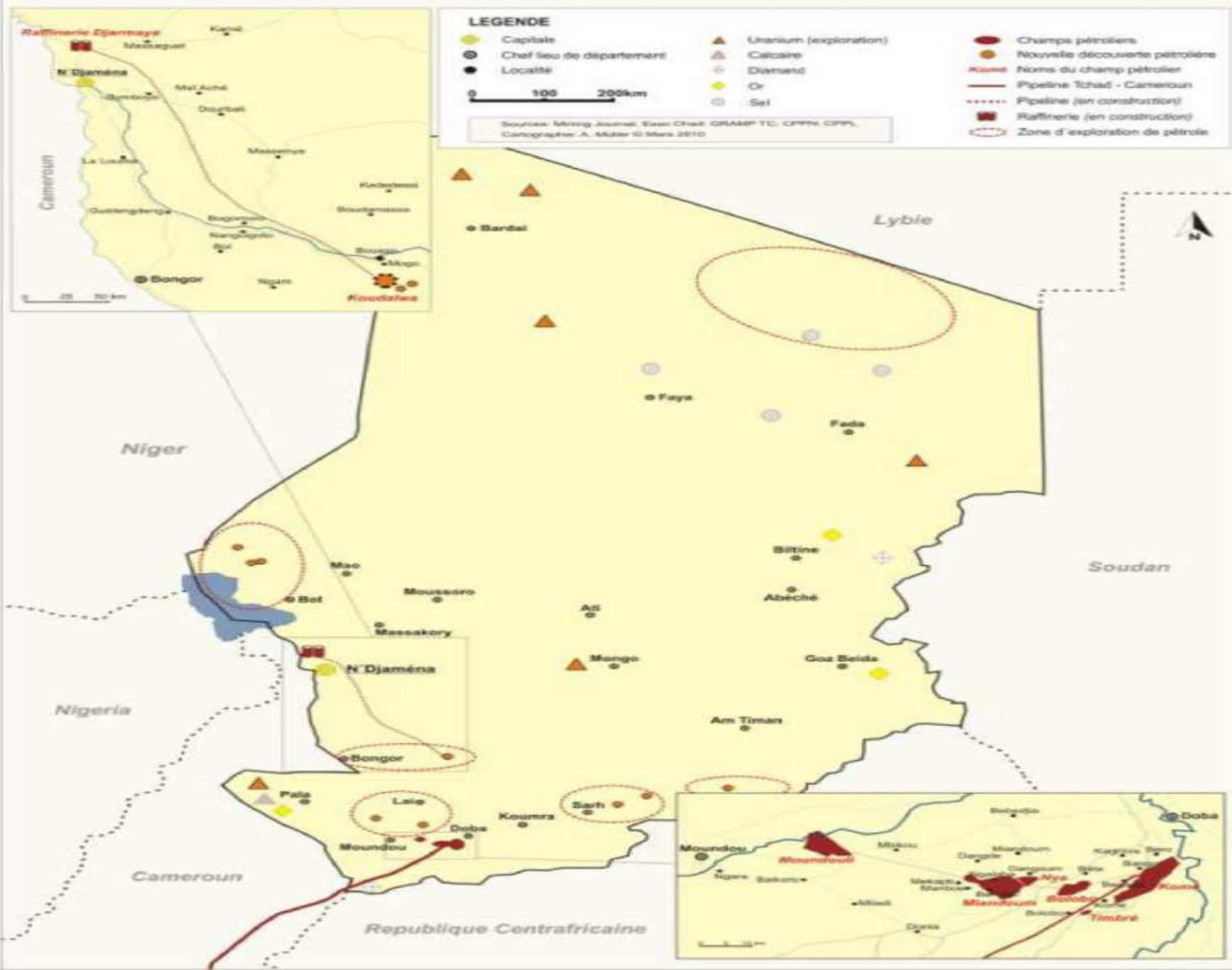
2. Contexte des industries extractives au Tchad

En 1995, La loi 011/PR/1995 du 20 juin 1995 portant code minier est rendue publique, Elle abroge l'ordonnance n° 03/PR/TP du 25 avril 1970.

Du 26 au 30 novembre, le Tchad organisa, les journées internationales de la promotion minière.

Les travaux de recherche entrepris à l'époque conjointement par le PNUD et la direction des recherches géologiques et minières ont mis en évidence plusieurs indices aurifères et uranifères.

Carte des Ressources Extractives au Tchad



4. 1 Le Cadre légal

« L'Etat exerce sa souveraineté entière et permanente sur toutes les richesses et les ressources naturelles nationales pour le bien-être de toute la communauté nationale. Toutefois, il peut concéder l'exploitation de ces ressources naturelles à l'initiative privée ». (article 57, constitution)

D'autres dispositions légales contribuent à l'encadrement juridique :

- Code des Investissements,
- Code Général des Impôts,
- Code des Douanes,
- Code du Travail,
- Code de l'Environnement.

4. 2 Le Cadre institutionnel

- Le Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération;
- Le Ministère des Mines de la Géologie et des carrières;
- Le Ministère du Pétrole et de la promotion des énergies renouvelables.

III. Etat de lieux de l'adaptation de la VMA au Tchad

Le Code Minier de 1995 reste la seule référence pertinente en vigueur

Pour jouir pleinement de son potentiel minier, le Tchad a entrepris un certain nombre de projets : réalisation d'un inventaire minier; actualisation de la carte des indices miniers, relecture de la loi n°11 de 1995 portant code minier; la formalisation des ASM.

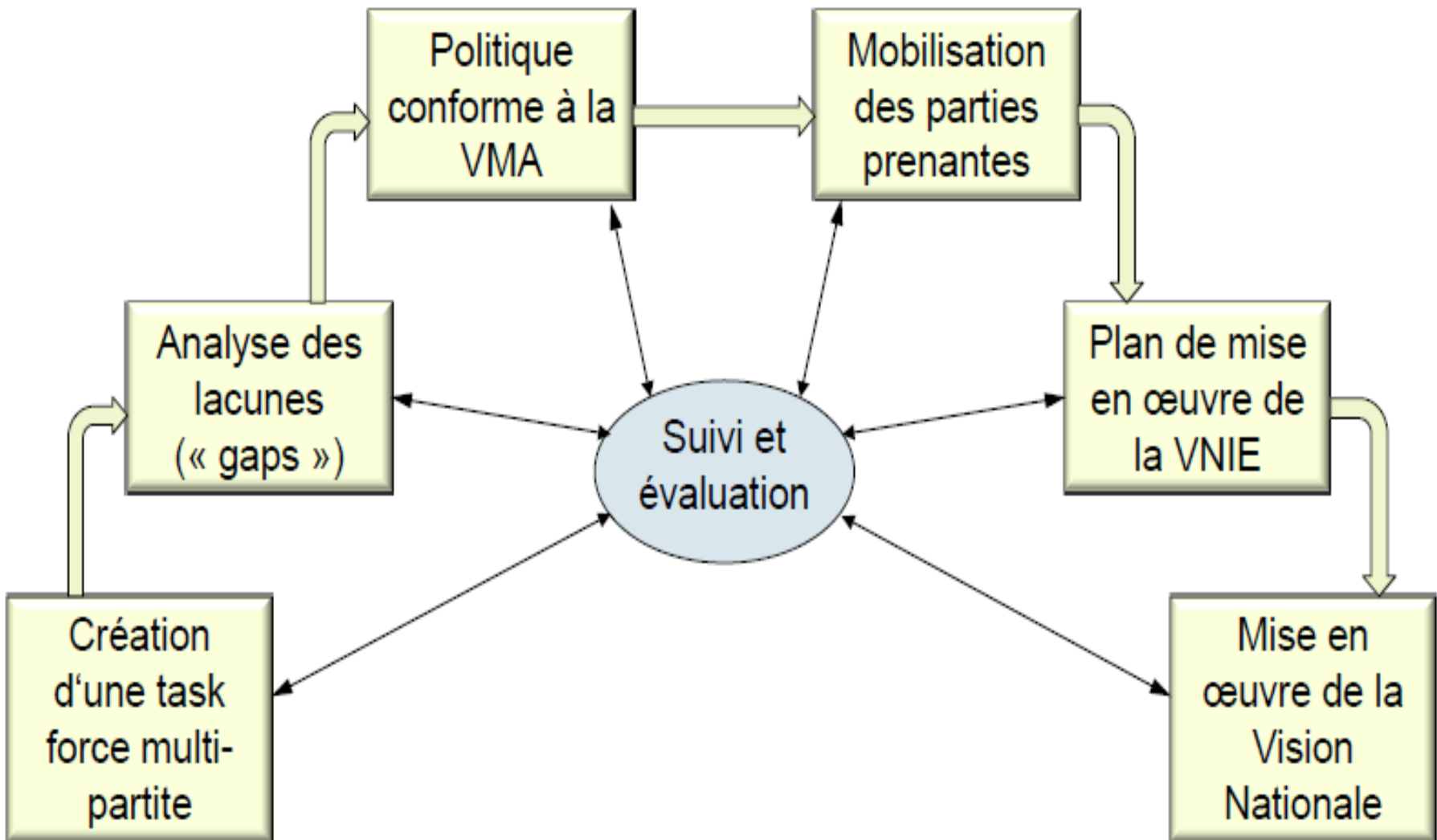
Le pays a entrepris un processus de relecture dudit code.

Les principaux objectifs visés sont :

- Corriger les incohérences;
- Harmoniser le Code Minier avec les autres Codes régissant les activités minières ;
- Distinguer la convention minière de recherche à celle de l'exploitation ;
- Mettre à jour la fiscalité minière ;
- Impliquer les investisseurs étrangers

I. La vision Nationale des industries

Le processus d'adaptation d'une VNIE



Conclusion Générale

Pour délaisser le modèle hérité de l'époque coloniale, les ministres Africains en charge des mines ont formulés la VMA

Cependant, le PER vient renforcer la capacité de mise en œuvre de la VMA au niveau sous-régional avec sa politique d'harmonisation du code minier de la zone CEMAC.

Quant au Tchad, il n'a pas encore élaboré de VNIE

Perspective

- ❑ Il est espéré que la situation minière de l'Afrique peut s'améliorer. Les PLR doivent être peaufinées.
- ❑ La transparence et l'efficacité dans la gestion des revenus sont devenues un aspect important.
- ❑ La VMA a été mise au point pour fournir un plan détaillé crédible. Elle repose sur la mise au point d'une nouvelle approche de développement intégré pour l'exploitation des ressources minières basée sur une forte volonté politique et une bonne compréhension des

Merci pour aimable attention